

Le 11 DEC. 2020

Bureau du CC



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE LOZÈRE

2020_088

**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVENTION DE
PARTAGE DE
DONNEES
MEDECINE ENTRE
LE CIG Grande
Couronne/CDG48

Séance du 1^{er} décembre 2020

Le 1^{er} décembre deux mille vingt à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Etaient présents :

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNYOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Date de l'envoi
de la convocation
le 13/11/2020

Etaient excusés :

Messieurs : **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Date de l'affichage
du PV:

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **PEYRE Jean-Philippe**, payeur départemental.

Monsieur SAINT LEGER Francis, Président de la CC Randon Margeride, donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**CONVENTION DE PARTAGE DE DONNEES MEDECINE ENTRE LE CIG Grande
Couronne/CDG48**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Dans le but d'améliorer la connaissance sur les risques liés à l'exercice des métiers dans la Fonction Publique Territoriale, le Centre de Gestion de la Lozère et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France conviennent de mener un partenariat pour développer un outil d'analyse en GPEEC à partir des données du logiciel de médecine MEDTRA.

Afin de faciliter le partenariat, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France met à disposition un ensemble d'éléments techniques défini comme seul mode de transmission des données partagées :

- Un programme d'extraction de données
- Une plateforme sécurisée d'échange de fichiers
- Une documentation technique

Considérant que le médecin de prévention est favorable aux partages de ces informations et que l'informaticien assure la faisabilité technique.

Il est proposé :

D'AUTORISER le Président à signer la convention à compter du 1er octobre 2020.

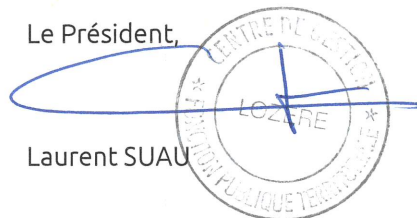
Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Président à signer la convention à compter du 1er octobre 2020.

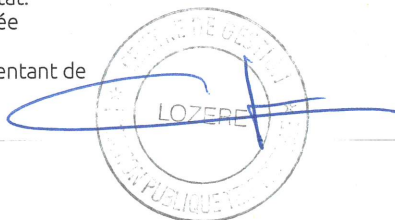
Pour extrait conforme,
Mende, le 1^{er} décembre 2020

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.
Délibération certifiée
Exécutoire le,
Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 11 DEC. 2020

Bureau du courrier